



## Bulletin d'adhésion et/ou don libre à l'association

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Téléphone Fixe : ...../...../...../...../...../ et/ou Mobile : ...../...../...../...../...../

Adresse Mail : .....@.....

Souhaitez-vous apporter une contribution spécifique et si oui, laquelle ?

.....  
.....

*Merci de cocher les cases ci-dessous. Vous pouvez adhérer et/ou effectuer un don libre.*

♦ **Adhésion membre artiste ou artisan 50 E/an.**

Indiquez votre activité : .....

*J'accepte de rétribuer à DE PIED EN CAP sous forme de don libre, un pourcentage de mes recettes réalisées lors des expositions/ventes, encadrées et gérées par l'association, et auxquelles je participe. (Tableau au verso.)*

Fait à : ..... le : ..... Indiquer la mention « *lu et approuvé* »

Signature : .....

♦ **Adhésion membre simple 50 E/an.**

♦ **Adhésion membre bienfaiteur : droit d'entrée de 100 E + adhésion de 50 E, soit 150 E/an.**

♦ **Adhésion membre sympathisant, don libre d'un montant de : ..... E**

*(réduction fiscale de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable – Art 200 du CGI).*

Fait à : ..... le : ..... Indiquer la mention « *lu et approuvé* »

Signature : .....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de DE PIED EN CAP et de l'adresser ensuite à :

DE PIED EN CAP, 77, Bd Auguste Blanqui, 75013 Paris.

Si vous souhaitez régler en espèces ou par virement veuillez contacter le bureau à :

de\_pied\_en\_cap@yahoo.com

Les adhérents, artistes ou artisans, s'engagent à rétribuer à DE PIED EN CAP un pourcentage de leurs recettes réalisées exclusivement lors des salons auxquels ils participent. Ceci permet en partie de faire face aux frais occasionnés et pris en charge par DE PIED EN CAP comme par exemple la location de stands, l'essence, les péages, l'électricité, éventuellement l'hôtel, etc.

Recette en Euros	Pourcentage
1 à 1000	10%
1001 à 2000	9%
2001 à 3000	8%
3001 à 5000	7%
5001 à 7000	6%
7001 à 10000	5%

DE PIED EN CAP est une association soumise au régime de la loi de 1901.